

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4056>



Comité Technique Spécial Départemental de Saône-et-Loire

Déclaration de la FSU (SNUIPP-SNES-SNEP) au CTSD du 13 décembre 2011

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: mardi 13 décembre 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La loi sur la rénovation du dialogue du 5 juillet 2010 a supprimé le caractère paritaire des Comités Techniques, transformés dans les départements en CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux). Suite aux élections professionnelles d'octobre dernier, la FSU y occupe 5 des 10 sièges des représentants des personnels dans notre département.

Le premier CTSD de Saône-et-Loire, convoqué le 13 décembre devait adopter son règlement intérieur, marqué par la volonté de réduire les possibilités d'expression des élus des personnels. Une fois encore, le mot "rénovation" comme celui de "réforme" est le prétexte d'une régression.

L'ensemble des organisations syndicales ont donc refusé d'adopter le règlement intérieur du CTSD.



L'instance qui se réunit, ce jour, pour la première fois en Saône-et-Loire, dans le prolongement des anciens CTPD, est issue des élections professionnelles de novembre 2011, dont l'organisation appelle commentaires.

Le choix par le ministère du vote électronique, malgré l'opposition de la F.S.U., a eu les effets que notre fédération syndicale annonçait, et que les expérimentations conduites l'année précédente laissaient prévoir : une baisse significative de la participation. La complexité de la procédure, divisée en multiples étapes et les dysfonctionnements de l'informatique qui ont empêché de nombreux électeurs de s'exprimer malgré leurs tentatives répétées expliquent cette chute. Nous avons toutes les raisons de penser que cette désaffection était un des objectifs du ministère, peu enclin, en ces temps de destruction des Services Publics, d'en laisser les acteurs s'exprimer.

Le musellement généralisé semble être l'horizon promis.

En témoigne aussi le projet de réforme de l'évaluation des enseignants, qui, supprimant de la notation le volet pédagogique, donne un poids sans précédent à l'aspect administratif de nos métiers, nie de cette manière ce qui en fait le cœur et fait voler en éclat les cadres collectifs au risque du développement de l'arbitraire et d'un individualisme qui compromettra, à terme, le véritable travail d'équipe dont ont besoin nos élèves.

Ce projet traduit la volonté de donner toujours plus de pouvoir aux chefs d'établissements (qui président le conseil pédagogique, donnent leur avis pour l'accès à la hors classe, pour la titularisation, recrutent les personnels sur les postes à profil , etc...). Il s'inscrit ainsi clairement dans le contexte de transformation forcée de nos métiers par des contre réformes refusées par les personnels mais imposées par le ministère (réforme des lycées, socle commun, LPC, dispositif ECLAIR).

Ainsi, avec ce nouveau projet, nous serions évalués sur notre « façon de servir ». Au vu de ce que nous vivons depuis quelques années, « façon de servir » évoque rapidement l'idée de servilité. Le ministère semble n'avoir que faire d'enseignants penseurs, créatifs, persuadés que cette réflexion et cette créativité sont au cœur de ce qu'ils ont à transmettre pour contribuer à l'éducation et à la réussite des jeunes et leur permettre de devenir des citoyens responsables, voire engagés...

La FSU qui défend l'idée d'enseignants concepteurs dans une école dédiée à la réussite de tous les élèves s'oppose à ce projet dévastateur et en demande le retrait. C'est pourquoi elle appelle les collègues à signer la

pétition intersyndicale qui, à ce jour, a recueilli plus de 60 000 signatures et à participer massivement à la grève le 15 décembre.



Fédération Syndicale Unitaire